TAE - Conseil municipal du 15 mars 2024 Prévention spécialisée – ASEA -

Avant toute chose et comme à chaque fois que nous intervenons sur ce sujet, je vais commencer par rappeler que le département s'est vu confier la compétence de prévention et de protection de l'enfance.

A ce titre, la prévention spécialisée en est l'un des axes. Malheureusement pour les jeunes de notre commune, notre département est de droite et conduit une politique en accord avec ses convictions. Le manque de moyens consacré à l'action sociale en est l'un des effet avec pour conséquence une protection de l'enfance exsangue. La prévention spécialisée ne fait donc pas exception.

Nous l'affirmons aussi, ce n'est pas aux communes de compenser ce désengagement. Aussi, nous devons tout mettre en œuvre pour faire entendre raison au département. Nous sommes conscient que ce n'est pas une tache aisée et c'est la raison pour laquelle nous devons travailler en coopération avec les autres communes que cette convention 2023-2024 a lésé. Plutôt que mettre en avant d'avoir obtenu tel projet dans une négociation individuelle avec le département, au détriment des autres, construisons du collectif, du commun avec les autres communes. La solidarité est l'ADN de Trélazé, faisons la vivre à tous les niveaux à commencer par préparation de la future convention en 2025.

J'en viens justement à cette expérimentation que vous avez, en mai dernier, brandi tel un trophée et dont vous vous êtes glorifié d'être la seule commune du département à l'avoir obtenue. Pour nous, ce «Projet d'innovation sociale » était flou et l'auto-congratulation à minima anticipée.

Au regard des échanges que nous avons eu en commission la semaine dernière c'est toujours le cas. D'ailleurs à ce propos en revisionnant la vidéo de ce conseil municipal, vous aviez répondu qu'une étude était en cours et qu'elle serait partagée. Nous n'avons rien vu depuis. Alors vous nous avez dit la semaine dernière que vous étiez occupé avec le nouveau QPV Gide Colombe admettons. Mais qu'en est-il de l'étude en cours ?

Enfin, la convention précise que la commune a un rôle primordial dans la prévention. C'est à ce titre que nous participons financièrement.

L'an dernier vous aviez décidé de baisser la subvention à l'ASEA participant ainsi à fragiliser son service de prévention spécialisé tout en argumentant que cette argent servirait au « projet d'innovation social ».

Résultat vous avez supprimé 10 000€ à une association utile à notre jeunesse sans que cette enveloppe ne soit redistribuée sur aucun projet (En comparaison, deux mois plus tard vous votiez 750 000 € pour le festival et 135 000€ supplémentaires pour la fête nationale). Si ce projet ne voit le jour que l'an prochain cela fera deux années avec cette baisse de subvention sans aucun investissement compensatoire pour la prévention liée à notre jeunesse.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons :

- D'engager un travail collectif avec Saumur et Cholet dans l'optique de la convention 2025
- De revenir au niveau d'engagement financier précédent le repositionnement du Département
- De nous associer à la construction du « projet d'innovation sociale » dans le cadre de commission politique de la ville.

En cohérence avec notre vote de mai dernier nous nous abstiendrons.